

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC**

**SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 13 décembre 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	27
Présents	19
Votants	26

**Étaient présents :** Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, ANDRÉ Marie-Thérèse, LEMARCHANDEL Franck, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, DUFEIL Christophe, SALIS Anaïs, GORON Maxime, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, MORIN-LOUVIGNY Isabelle.

**Étaient absents excusés :** BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian / QUENOUILLE Roger donne pouvoir à JEANNEAU Luc / GIOT Stéphanie donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse / ARRIBARD Martine donne pouvoir à MARTINIAULT Anne-Laure / BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney / BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à DELVILLE Nathalie

**Était absente :** DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie DELVILLE, à qui il est adjoint un auxiliaire.

**5- Compte-rendu des décisions prises par M. le maire en vertu de la délégation accordée au titre de l'article L2122-22 du C.G.C.T. à M. le maire, pour les avenants aux marchés publics - délibération n° 290520-7**

**Rapporteur :** M. Rémi Legrand, adjoint.

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 290520-7 pour les avenants,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

**Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées ci-dessous :**

**► Avenant n°1 au marché d'étude travaux d'extension du cimetière phase 2 avec le cabinet Atelier du Marais**

Vu le montant du marché initial du cabinet Atelier du Marais attributaire du marché d'étude pour l'extension du cimetière s'élevant à 20 214 euros HT soit 24 256.80 TTC,

Vu la fixation du forfait définitif de rémunération, la suppression de la mission complémentaire d'architecture pour le préau de cérémonie, la fixation des honoraires complémentaires pour les travaux de seconde phase d'extension du cimetière,

Vu le devis en plus-value présenté par le cabinet Atelier du Marais s'élevant à 3 525.03 euros HT,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant au marché d'étude,

M. le maire a validé l'avenant n°1 au marché d'étude avec le cabinet Atelier du Marais pour un montant de 3 525.03 euros HT.

Le marché final s'élève donc à 23 739.03 euros HT soit 28 486.84 euros TTC.

**► Avenant n°2 au marché d'étude – mission d'accompagnement  
d'aménagement du centre-ville de Tinténiac avec le cabinet**

Vu le montant du marché initial du cabinet Prigent et associés s'élevant à 26 350 euros HT,

Vu l'avenant n°1 validé et s'élevant à 1 300 euros HT,

Considérant que la première phase d'étude est réalisée, la commune demande au cabinet Prigent de réaliser la mission « aide au choix de la maîtrise d'œuvre » qui avait été chiffrée à 4 500 euros HT dans l'offre mais cette dernière n'avait pas été notifiée en même temps que l'acceptation de l'offre de base, il s'avère donc nécessaire de passer un avenant n°2 au marché d'étude avec le cabinet Prigent,

M. le maire a validé l'avenant n°2 au marché d'étude avec le cabinet Prigent et associés pour un montant de 4 500 euros HT.

Le marché final s'élève donc à 32 150 euros HT, soit 38 580 euros TTC.

**► Avenant n° 2 – mission OPC :**

Vu le montant du marché initial de la mission OPC passée avec le cabinet Northex, dans le cadre de suivi des travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade, s'élevant à 18 800 euros HT,

Vu l'avenant n°1 de 1 722.50 euros HT,

Vu le retard dans l'exécution des travaux et la nécessité de recalculer le calendrier et de ce fait de prolonger la durée globale d'exécution des travaux,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant n°2 à la mission OPC passée avec le cabinet Northex, compte tenu du devis complémentaire qui s'élève à 8 345.32 euros HT,

Le marché final s'élève donc à 28 867.82 euros HT soit 34 641.38 euros TTC.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christian TOCZE

Le secrétaire de séance,

Nathalie DELVILLE

